

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
16 Décembre 2016 .

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil

présents:

Mme. Monique SAINT JEVIN

Maire

Mme. Annie DENJEAN

1^{er} adjoint

Mme. Nicole MANRESA

M. Benoît OLIVE

Absents :

M. Patrick DULCET (présent en audioconférence) procuration donnée à Mme Le Maire.

M.Eric AUBIGNA

ORDRE DU JOUR

- ☐ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE FORMATION EN HABILITATION ELECTRIQUE. 1
- ☐ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE M. VERDIER 2
- ☐ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE M. ESCACH..... 2
- ☐ DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME 2
- ☐ DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LA LOCATION DU BAR. 2
- ☐ DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX NON-RESIDENTS DE LA COMMUNE..... 3
- ☐ DM N° 3 3
- ☐ DELIBERATION POUR FACTURER LE BRANCHEMENT D'EAU ET ASSAINISSEMENT A M. TILLET ET M ET MME LANCE 3
- ☐ ESTER EN JUSTICE. 3
- ☐ DIVERS. 3

-
- ☐ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE FORMATION EN HABILITATION ELECTRIQUE.

- Considérant les besoins en formation des agents de la CCPA et de ses communes membres ;
- Considérant l'objectif de rapprocher la formation au plus près des agents ;
- Considérant la possibilité d'optimiser le coût de la formation professionnelle et d'en élargir l'accès au maximum d'agents publics ;

Délibération n°2016-51

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à la majorité ,

- Autorise Mme Le Maire à signer une convention de mutualisation de formation en habilitation électrique avec la CCPA représentée par son président MR. SAVY Francis.

❑ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE M. VERDIER .

Il s'agit de renouveler le contrat annuel de location de l'appartement occupé par M. VERDIER Laurent et ce, à la date du 01/02/2017.

Délibération n° 2016-52

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à la majorité,

- Autorise Mme le Maire à renouveler le contrat de location entre M. VERDIER Laurent et la Mairie au 01/02/2017.
- Le montant mensuel du loyer qui est actuellement de 173.00 €, sera révisé au 01/02/2017 selon l'indice INSEE du quatrième trimestre 2016.

❑ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DE M. ESCACH.

Il s'agit de renouveler le bail de location de l'appartement occupé par M. ESCACH Daniel .à la date du 01/01/2017.

Délibération n°2016-53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

- Autorise Mme Le Maire à renouveler le bail de location d'une durée de 3 ans entre M.ESCACH Daniel et la Mairie au 01/01/2017.
- Fixe le montant mensuel du loyer à 280.21 €. Selon l'indice INSEE du troisième trimestre 2016.

❑ DELIBERATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME .

Madame Le Maire informe que l'article L422-1 du code de l'urbanisme modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 , précise que les Maires des communes disposant d'une carte communale approuvée avant la publication de la loi deviennent compétents pour la délivrance de leurs actes d'urbanismes à compter du 01 janvier 2017.

En conséquence, la commune de Roquefort de Sault appartenant à la CCPA, ne pourra plus bénéficier des services de la DDTM pour l'instruction de ses actes d'urbanisme à compter du 01 janvier 2017.

La CCPA propose un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme

Une convention fixant les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, technique et financières de ce service est proposée à la signature du Maire et à l'approbation du Conseil Municipal.

Il convient d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la CCPA.

Délibération n°2016-54

Le Conseil Municipal, après en délibéré à la majorité ,

- Autorise Mme Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un service d'instruction des actes d'urbanisme entre la CCPA et la commune de Roquefort de Sault.

❑ DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LA LOCATION DU BAR.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016-42

Délibération n°2016-55

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à la majorité,

- Autorise Mme Le Maire à signer une convention d'occupation temporaire des locaux entre la Mairie et M. SACHETTI Cédric pour une période de 12 mois renouvelable tous les ans à compter du 01 octobre 2016.
- Précise que le montant du loyer mensuel est de 50 € . location qui comprend la mise à disposition d'un logement situé au n°1 des gîtes sur le hameau de Buillac
- Précise que la location du bar est mis à disposition avec un stock d'un montant de 2243.82 €.

□ **DELIBERATION MODIFICATIVE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX NON-RESIDENTS DE LA COMMUNE.**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2015-22.

Il s'agit de modifier le montant de la location aux non résidents et ayant droits de la commune.

A savoir 100 € par jour.

Délibération n° 2016-56

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

- Approuve ces nouvelles mesures proposées par Mme Le Maire concernant la location de la salles aux non résidents et ayant droits de la commune
- -Fixe le montant de la location de la salle à 100 € par jour
- Maintient les autres conditions de mise à disposition (assurance, cautions , électricité).

□ **DM N° 3**

Délibération n° 2016-57

Afin de régler le solde du FNGIR (fonds nationaux de garantie individuelle des ressources) il convient de procéder à une régulation comptable.

Compte 73929 + 7700 €

Compte 6573 - 7700 €

□ **DELIBERATION POUR FACTURER LE BRANCHEMENT D'EAU ET ASSAINISSEMENT A M. TILLET ET M ET MME LANCE .**

Délibération n°2016-58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité ;

- Autorise Mme le Maire à facturer les frais de raccordements d'eau et d'assainissement à M. LANCE pour un montant de 1644.79 €.

Délibération n°2016-59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité ,

- Autorise Mme Le Maire à facturer les frais de raccordements d'eau à M.TILLET pour un montant de 1067.56 €.

□ **ESTER EN JUSTICE.**

En attente de renseignements de la part de notre conseiller juridique, cet ordre du jour sera étudié lors d'une prochaine séance du Conseil.

□ **DIVERS.**

- Prochains passages des encombrants : 17 janvier 2017
14 février 2017
14 mars 2017.

- Permanence pour les inscriptions sur les listes électorales :

Une permanence se tiendra en Mairie le 31/12/2016 de 09.00 h à 11.00 h

- Un réveillon de la saint sylvestre est organisé salle polyvalente

Pour tous renseignements se rapprocher de Robert et Marie, de Bernard Jumbou, de Nicole .

- Chemin vieux.

En coordination avec les 5 communes du Madrès, un axe de randonnées pédestre, équestre, vtt, raquettes, a été créé.

Une première partie Roquefort – Escouloubre en passant par Le Bousquet est balisée .(ci-joint le tracé).

Une deuxième partie prévue en 2017 reliera Roquefort à COUNOZOULS.

A terme c'est avec la commune de Ste Colombe que se finalisera cette boucle qui représente un atout indéniable pour nos communes.

